

EPISTRE.

moigné d'auoir sa personne , par l'honneur que vous luy faites depuis tant d'années , nonobstant le bruit injurieux de ses contredisans , de le receuoir chez vous à face ouuerte , & suiure ses aduis , au lieu de tant d'autres en la pluspart de ce que vous faites construire , seroit un moyen de vous faire accueillir plus fauorablement une partie de ce que j'ay compris jusques icy de ses excellentes pensées touchant quelques Arts. Veu mesme que aucunes d'icelles vous appartiennent mieux qu'à personne , ayans esté sinon commencées au moins acheuées de conceuoir parmy les agreables diuertissemens dont il a si souuent eu le bon-heur de jouir aupres de vous dans vos lieux de Campagne. Ainsi, **MONSEIGNEVR**, la chose estant vostre par tant de droits , considerable

